

AU COMITÉ TECHNIQUE DU JEUDI 22 FÉVRIER 2017

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Fabienne Tamim, François Le Douarin, Jean-Pierre Blouch. Étaient excusés : Sabine Domecq, Catherine Brandon, Nadia Kara, Ary Comuce.

Points d'information générale

Le directeur général des services a ouvert la séance en présentant plusieurs points d'information :

Assemblée générale du COS : Le DGS a rencontré le président du COS qui l'a informé de son intention d'organiser très prochainement une assemblée générale ouverte à tous les agents de la ville et du CCAS. Il s'est engagé à organiser rapidement après cette AG des élections pour le renouvellement du bureau si le président du COS lui demandait.

Le point de vue de vos représentants : nous appelons tous les agents à participer à cette AG. Nous avons toujours œuvré pour la prise en charge de l'activité sociale entre collègues par les agents eux-mêmes et la reconnaissance de l'action sociale par notre collectivité. Cet objectif, avec notamment le passage du COS en CASC, ne pourra être atteint que par la participation la plus large de tous agents à cette évolution, laquelle commence par la présence aux AG du COS.

Formations à l'intention des cadres intermédiaires : une séance de formation, animée par le CIG, sur le thème des risques psycho-sociaux, à l'intention des cadres intermédiaires et en présence des membres du CHSCT, aura lieu dans la collectivité, le 11 mai 2017.

Le point de vue de vos représentants : ce projet de formation est une bonne nouvelle, car la problématique des risques psycho-sociaux au travail est malheureusement récurrente, que ce soit dans notre collectivité comme ailleurs. Nous avons demandé si une autre séance de formation sur le même thème serait également donnée aux directeurs, ce qui nous semble indispensable pour que ce projet de formation atteigne ses objectifs. Il nous a été répondu que les cadres seraient également formés sur les risques psycho-sociaux avant même les cadres intermédiaires.

Le point sur les EPI et vêtements de travail n'a pas assez avancé pour être à l'ordre du jour, il sera rediscuté en préparation du prochain CT.

Le prochain Ct est reporté au 17/05 afin de permettre au maire d'être présent (à confirmer).

La note sur les évolutions de carrière qui devait être diffusée aux encadrants, ne le sera qu'après remise à jour afin d'intégrer les réformes en cours.

1) Approbation du compte rendu du CT du 8 décembre 2016 (avis)

Avis favorable des représentants du personnel.

2) Tableau des effectifs de la ville (avis)

Avis favorable des représentants du personnel, sous réserve de présentation au prochain CT du profil de poste d'animateur créé au centre de loisirs.

3) Tableau des effectifs CCAS (avis)

Avis favorable des représentants du personnel.

4) Bilan de formation 2016 et plan de formation 2017 - 2018 - 2019 (avis)

Une présentation détaillée du bilan de formation de l'année 2016 ainsi que celle du plan de formation pour les années 2017 - 2018 - 2019 a été communiquée lors du CT.

Le point de vue de vos représentants : nous apprécions le travail qui a fourni pour cette présentation, d'autant plus qu'il correspond à ce que nous avons demandé lors du CT de juin dernier (bilan de l'année passée et plan de formation sur 3 ans). Pour la prochaine fois, nous demandons que les données statistiques communiquées permettent de faire ressortir les différences d'âge et de sexe. En réponse à notre demande concernant le rétablissement des formations en bureautique en intra, il nous a été répondu que le CNFPT en animerait prochainement dans la collectivité.

Avis favorable des représentants du personnel.

5) Labellisation mutuelle santé (avis)

Depuis 2011, la participation de la collectivité à la **mutuelle santé** - à ne pas confondre avec la prévoyance (car l'une et l'autre ne couvrent pas les mêmes risques) - doit obligatoirement faire l'objet de l'un de ces deux types de contrats : soit le remboursement aux agents d'une part de leur cotisation s'ils sont adhérents à un organisme labellisé par l'Etat ; soit un contrat unique auprès d'une seule entreprise (par convention de participation) qui couvrira tous les agents qui souhaiteraient adhérer au dispositif avec des conditions négociées.

La situation de la collectivité ne correspond actuellement à aucune de ces possibilités. Depuis 1997, l'employeur prend en charge à hauteur de 25 % des cotisations d'une couverture santé, pour les agents adhérents à deux mutuelles : la MNT et la MNFCT.

Pour se mettre en conformité avec la loi, il est donc proposé d'ouvrir la participation de l'employeur à la couverture santé à toutes les entreprises labellisées, tout en conservant le taux de prise en charge par l'employeur à 25 % et la libre décision des agents de souscrire à ce type de couverture.

***Le point de vue de vos représentants :** nous demandons que la couverture santé s'applique aux Lilas de la même façon qu'à l'EPT Est-Ensemble : une modulation de la prise en charge par l'employeur est faite selon le niveau de salaire de l'agent, ce qui permet de couvrir les bas salaires jusqu'à 50 % au lieu du même taux pour tous les agents.*

Nous validons la labellisation qui permet de se mettre en règle avec les textes et d'ouvrir le remboursement à tous les agents adhérents des organismes labellisés (MNT et MNFCT incluses), sans baisser le niveau de participation des agents qui en bénéficient déjà aujourd'hui (soit 25%), mais demandons à ce qu'un bilan du passage à la labellisation de mutuelle santé soit fait dans un an et à ce qu'une réflexion sur la modulation puisse être envisagée à l'avenir.

Nous demandons aussi à ce que l'information sur ce nouveau mode de remboursement, qui sera effectif après passage en conseil municipal, soit largement dispensée aux agents.

Avis favorable des représentants du personnel.

6) Modification de l'organisation du service communication (avis)

Le profil de poste de la chargée de communication a été réévalué tenant compte de l'évolution des missions effectuées.

***Le point de vue de vos représentants :** le profil de poste présenté ne mentionne ni le grade ni le niveau de RI ; nous demandons qu'il nous soit communiqué.*

Avis favorable des représentants du personnel.

7) Modification du profil de poste de secrétaire administrative de la DASP (avis)

Le profil de poste présenté est une actualisation tenant compte des évolutions de celui-ci.

Le point de vue de vos représentants :

Nous contestons le double rattachement de l'agent, constatant que ce type de fonctionnement n'entraîne que des problèmes.

Il nous est répondu que le rattachement serait effectivement modifié pour être confié uniquement à la DASP.

Avis favorable des représentants du personnel sous réserve de la modification du rattachement.

8) Modification du profil de poste du responsable pôle social (avis)

Il est proposé la création d'un poste d'assistant de service social afin de développer un service à la population la plus précaire, qui jusque-là n'était assuré qu'à la marge par la responsable du pôle social. Ce poste n'aurait aucune responsabilité d'encadrement et le poste de responsable du pôle social serait supprimé.

Le point de vue de vos représentants :

Nous demandons de quelle manière sera encadré le pôle social. Il nous est répondu qu'il sera sous la responsabilité directe de la DASP, qui soit restera au pôle social, soit sera physiquement au pôle sénior, mais s'organisera pour visiter régulièrement le service.

Après consultation des personnels, nous faisons état de notre satisfaction de voir un service public utile à la population se développer, mais nous interrogeons sur le fait que la ville pallie ici les manques du service social départemental, comme la création de la police municipale palliait aux manques de la police nationale.

Nous demandons aussi à ce qu'une solution soit trouvée pour mettre un travailleur social à disposition du personnel. Il nous est répondu que si ce poste n'est pas spécifiquement prévu pour ça, il n'est pas exclu que la personne recrutée puisse être sollicitée par les agents comme l'était la responsable du pôle social jusque-là.

Avis favorable des représentants du personnel.

9) Repas dans les crèches (info)

Le DGS fait état des réunions multiples qui ont eu lieu dans les crèches, en particulier avec les cuisinières qui sont concernées au premier chef par cette modification et qui ont co-écrit le fonctionnement. Le retour est inégal selon les crèches. Il insiste sur le fait que l'avantage en nature sur la fiche de paye ne devrait pas impacter les agents, et que les inquiétudes persistant sur ce thème, la cheffe de service s'est mise à disposition des collègues afin de les recevoir avec les fiches de paye et avis d'imposition pour faire avec elles les calculs.

Le point de vue de vos représentants :

Nous demandons un bilan dans un an

10) Bilan cantine RATP (info)

Un bilan des passages des agents à la cantine pour l'année 2016 est présenté.

Le point de vue de vos représentants :

Nous avons mis ce point à l'ordre du jour afin que soit vérifié le maintien, dans les mêmes proportions, de la participation de l'employeur sur le prix des repas, après l'augmentation des tarifs de la cantine. Nous réaffirmons notre demande pour que les frais d'admission ou de plateau soient totalement pris en charge par l'employeur quel que soit le niveau de tarif de l'agent, avant calcul des plats choisis.

Il nous est assuré qu'une rencontre avec la RATP est prévue prochainement et que cette question du respect des calculs de participation de la Ville sera à l'ordre du jour.

11) Organisation du centre de loisirs (info)

Point reporté au prochain CT

Le point de vue de vos représentants :

Nous demandons que nous soient communiqués, d'ici le prochain CT, les documents suivants : l'organigramme complet du centre de loisirs, les profils de postes, les effectifs, une note indiquant de quelle façon sont organisés les plannings d'annualisation, une note décrivant les modalités de passage d'un statut à un autre (moins de 70%, 70%, 100 %, titularisation...).

Le report du point nous paraît judicieux.

12) Modification du profil de poste de chargé des relations avec le public et les scolaires au Théâtre du Garde-Chasse (avis)

Le profil de poste du responsable des relations publiques et de la communication du Théâtre du Garde-Chasse a été réévalué tenant compte de l'évolution des missions effectuées.

Le point de vue de vos représentants : nous demandons que l'organigramme du TGC nous soit communiqué.

Avis favorable des représentants du personnel.

13) Profil de poste du gardien du gymnase Liberté (info)

Faisant suite à la demande des représentants du personnel au précédent CT, le profil de poste des agents du gymnase liberté a été à nouveau présenté.

Le point de vue de vos représentants : le profil correspond plutôt à celui d'un agent technique avec missions de gardiennage, plutôt que celui stricto sensu d'un gardien. Il n'est pas indiqué que sur les séquences de 7 heures l'agent est en journée continue et qu'il a droit à une pause de 30 minutes sur le temps de travail. Nous demandons que ces modifications soient ajoutées au profil de poste.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi de 14 à 17 heures.

L'ÉCHO DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Points mis à l'ordre du jour du CHSCT du 8 novembre 2016

1) Vérification du quorum et des votants

2) PV du CHSCT du 15/09/2016

Le compte rendu de ce CHSCT a été diffusé par vos représentants en fin d'année.

3) Visite de l'ACFI

L'Agent Chargé de Fonction d'Inspection d'hygiène santé et de la sécurité au travail (ACFI), salarié par le CIG, est venu visiter le site de la mairie, au sous-sol et au rez-de-chaussée. Une autre visite pour les étages est prévue. Une autre visite de l'ACFI a été faite au centre de loisirs. Un projet de calendrier de prochaines visites a été proposé.

4) À propos des accidents de travail

Un groupe de travail a été mis en place afin d'établir notamment une nouvelle fiche déclarative d'AT.

5) Mise en place des registres SST et DGI

Les registres de Santé et de Sécurité au Travail (SST) et des Dangers Graves et Imminents (DGI) sont en cours de mise en place sur tous les sites de la ville.

6) Suivi des actions de prévention (travaux)

Des travaux sont réalisés sur certains sites de la collectivité et doivent être suivis par le conseiller de prévention et le CHSCT (ateliers, fête et cérémonie, espaces verts, centre de loisirs, hôtel de ville, PM, médecine du travail).

7) Formation « prévention des risques professionnels »

Certains profils de postes entraînent l'obligation d'effectuer périodiquement des formations telles que : incendie, travail en hauteur, habilitation électrique, etc. Un état des lieux des besoins, piloté par le chargé de formation et le conseiller de prévention, est en cours.

8) Reclassement des agents

Les représentants du personnel ont demandé que tous les moyens soient donnés afin de permettre le reclassement effectif des agents dans les meilleures conditions.

9) Risques psycho-sociaux (RPS)

Un diagnostic RPS sera établi prochainement afin de l'intégrer dans le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER).

10) Questionnaire Santé

Les représentants du personnel ont demandé la mise en place d'un questionnaire santé. Ce point sera traité ultérieurement avec l'avis de la médecine du travail.

11) Renouvellement conventions ville - CIG et CCAS - CIG

Les conventions pour l'intervention de l'ACFI sont renouvelées en 2017 pour 5 ans.

12) Dates des prochains CHSCT 2017

Mardi 14 mars

Mardi 20 juin

Mardi 10 octobre

Le compte rendu du CHSCT du 8 novembre 2016 qui a été validé le 14 mars 2017, sera prochainement distribué dans les services. Il sera également disponible sur le réseau « Commun », dans le dossier « Prévention et risques professionnels ».